



Récépissé dans le cadre d'une demande de titre de séjour

Par **arthur h**, le **28/04/2014** à **14:15**

Bonjour, dans le cadre de mon bénévolat au secours catholique à Mayotte, je rencontre beaucoup de personnes en recherche de titre de séjour.

Aujourd'hui, une personne vient de recevoir une convocation à la préfecture (19/11/2014) "afin d'instruire votre demande de titre de séjour, je vous demande de bien vouloir vous présenter, muni(e) de la présente convocation, à la préfecture -service de l'immigration et de l'intégration".

Je suis assez surpris qu'il est reçu cette convocation sans recevoir par le même temps un récépissé lui permettant au moins de rester régulièrement en France le temps de l'instruction du dossier. Dois-je être surpris? Devons nous demander un récépissé? Ou est-ce normal?

Je vous remercie pour le temps accordé

Arthur Hay

PS: le dossier présenté à la préfecture est complet